Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 14 août 2018

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Encadrer les messages publicitaires en lien avec l'énergie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès qui vise à créer un cadre réglementaire pour les messages publicitaires en lien direct ou indirect avec l'énergie. Cette mesure répond à l'un des objectifs du Schéma pour la transition énergétique (STENC). Elle se traduit par l'apposition obligatoire d'un message d'intérêt général destiné à sensibiliser le grand public aux économies d'énergie.

Engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée, en juin 2016, d'un Schéma pour la transition énergétique (STENC). Ce document, qui définit la politique énergétique de la Nouvelle-Calédonie, s'attache autant aux actions relatives à l'offre d'énergie (approvisionnement et production) qu'à celles concernant la demande (sobriété de la consommation et efficacité des équipements des usagers).

Ainsi, l'un des trois objectifs du STENC cible la réduction de la consommation d'énergie. Parmi les pistes d'actions relatives à cet objectif, figure l'encadrement des messages publicitaires en lien direct ou indirect avec le secteur de l'énergie. L'encadrement de ce type de messages constitue, en effet, un levier important de sensibilisation pour impliquer les Calédoniens dans une démarche de maîtrise de leur consommation énergétique.

Un message obligatoire

Pour cela, il est proposé d'obliger les commerçants à apposer un message d'intérêt général, ou slogan, sur tous les supports publicitaires en lien direct ou indirect avec l'énergie, situés dans et hors des lieux de vente.

Cela concernerait les factures et devis et toutes les publicités (affichage, web, presse, télé, radio, etc.) diffusés ou remis aux consommateurs par les fournisseurs d'énergie (électricité, charbon, fioul domestique, gaz et carburant) et par les vendeurs de voitures et d'équipements électriques (électroménager, multimédia, téléphonie, ampoules, outillages, etc.).

Ce message permettra de mener une action de sensibilisation permanente en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'achat d'appareils moins énergivores. La consommation énergétique d'un appareil doit ainsi devenir un critère de choix du consommateur, à l'instar du prix, de la marque, etc.

Pour appuyer la démarche, ce message pourra aussi être relayé dans les actions de communication du gouvernement.

Les agents de la Nouvelle-Calédonie assermentés et compétents en matière d'énergie, et ceux de la direction des Affaires économiques, pourront procéder à la recherche et à la constatation des infractions.

Le slogan retenu

À la suite de l'adoption par le Congrès du projet de délibération, le slogan qui sera proposé au gouvernement est « Construisons notre avenir, économisons l'énergie. ».

Il a été élaboré, puis choisi, à l'issue d'un processus participatif. Une réunion de *brainstorming* avec les acteurs de l'énergie a d'abord permis d'aboutir à une liste de cinq slogans. Cette liste a ensuite été soumise au vote de l'ensemble des agents de la Nouvelle-Calédonie. 561 réponses ont été rendues, offrant le meilleur score au slogan « Construisons notre avenir, économisons l'énergie ».

Un arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie précisera les modalités d'application de cette mesure, notamment le message, sa taille, sa proportion, sa police et sa visibilité.

* *
*